

Criminocorpus. Un projet numérique pour l'histoire de la justice [en]

Marc Renneville <marc_dot_renneville_at_cnrs_dot_fr>, CLAMOR. Center for Digital Humanities and History of Justice (CNRS)

Jean-Lucien Sanchez <Jean-Lucien_dot_Sanchez_at_justice_dot_gouv_dot_fr>, CLAMOR. Center for Digital Humanities and History of Justice (CNRS)

Sophie Victorien <sophie_dot_victorien_at_cnrs_dot_fr>, CLAMOR. Center for Digital Humanities and History of Justice (CNRS)

Abstract

Conçu en 2003, mis en ligne en 2005, Criminocorpus est un projet déjà « ancien » pour le domaine des humanités numériques. Il a marqué le paysage numérique français par sa logique thématique centrée sur l'histoire de la justice, des crimes et des peines. Le projet a connu différents stades de développement et différentes modalités de soutiens. Espace d'expérimentations numériques *open source* et libre d'accès, il s'est peu à peu enrichi de nouvelles fonctionnalités, d'un blog externe et d'une revue constituée par migration partielle des données. En 2016, la notion de portail a été abandonnée pour recentrer le projet sur sa transformation en un musée numérique d'histoire de la justice, des crimes et des peines. Nous proposons de retracer ici les différentes étapes du projet ce qui permettra d'explicitier les options prises sur sa définition, sa politique éditoriale et son développement technique.

Introduction

Conçu en 2003 et mis en ligne en 2005, Criminocorpus est un projet web déjà « ancien » pour le domaine des humanités numériques. Il a marqué le paysage numérique français par sa logique thématique spécifique sur l'histoire de la justice, des crimes et des peines. Le projet initial – quelque peu utopique – entendait s'impliquer à part entière dans le tournant numérique des sciences humaines et sociales. L'intention était de répondre simultanément à des enjeux documentaires, historiographiques, scientifiques et d'accessibilité du savoir, tout en acceptant de se confronter à une évolutivité technique. L'enjeu documentaire consistait à engager la convergence sur un même site de sources éparses, parfois peu visibles ou difficiles d'accès pour les chercheurs. Ce faisant, il s'agissait aussi de doter les chercheurs d'instruments de recherche adaptés aux nouveaux gisements de données disponibles en ligne, soit par l'adaptation d'outils pré-existants (bibliographie, guide des archives), soit par la forge d'outils spécifiques (bases de données de recherche, fouille de corpus). L'enjeu historiographique visait à valoriser des travaux réalisés, parfois méconnus, et à favoriser l'ouverture de nouvelles pistes de recherche. Il s'agissait donc tout à la fois de rassembler les connaissances existantes (par l'éventuelle réédition de travaux) et d'inviter à la pratique d'une histoire de la justice procédant par thématiques transpériodiques et opérant des rapprochements jusqu'alors peu usités entre l'histoire des bagnes et celle des prisons, les professions juridiques et l'exécution des peines, les techniques de la police scientifique et leur diffusion internationale, etc. : en somme, tendre par le numérique à contribuer à faire de la justice le sujet d'une histoire parmi d'autres histoires, dont la narration collective serait le produit de liaisons, d'interactions, de connexions et d'échanges^[1]. La plateforme ainsi constituée entendait offrir les ressources nécessaires pour accueillir des projets collectifs exigeant des coopérations pluridisciplinaires.

L'enjeu de valorisation était – au-delà de l'accessibilité immédiate de nos publications – celui d'une meilleure diffusion des connaissances acquises dans notre domaine. Il s'agissait aussi de permettre à l'historien d'être étroitement associé à l'opération de publicisation. Nous souhaitons par ce moyen ouvrir une branche de l'histoire jusqu'ici relativement cantonnée au champ académique. En mettant à disposition des données accessibles par la construction de formes

numériques innovantes et attractives, nous espérons toucher un public au-delà de la communauté scientifique, des professionnels de la justice, mais aussi des médiateurs culturels et, plus largement, toute personne intéressée par le sujet. Cette dimension d'histoire publique ou d'« application de l'histoire » [Riopel 2003], présente dès la conception du projet, est probablement la caractéristique qui distingue le plus nettement *Criminocorpus* des autres sites apparus depuis dans le domaine de l'histoire de la justice [François 2013]. La thématique judiciaire était et demeure en France toujours très présente dans l'espace public où elle fait par à-coups l'objet d'une forte médiatisation, plus souvent traitée sur le registre émotionnel que sur celui de la réflexion. L'intention n'était pas toutefois de constituer Criminocorpus en un nouvel espace d'opinions ou de prises de position sur tel ou tel débat d'actualité. Notre position de contribution au débat public ne consiste effectivement pas à y intervenir directement, mais plutôt à produire des informations fiables, aisément repérables et mobilisables (corpus documentaires, chronologies, articles de synthèse, expositions) pour l'alimenter.

Nous proposons de retracer ici les différentes étapes de cette évolution, d'exposer les choix effectués quant à la définition du projet, à sa politique éditoriale et à son développement technique. Il s'agira aussi de montrer le lien étroit entre le projet Criminocorpus et le processus de structuration en France de nouveaux services aux données de la recherche, qui a incité l'équipe à questionner l'articulation entre notre stratégie éditoriale et notre politique de données. Nous nous concentrerons sur trois moments : le projet initial, son évolution paradoxale et, enfin, sa redéfinition actuelle sur la base de trois sites à vocation éditoriale distincte.

3

I. Le projet initial. Une recherche, un site web

La première phase du projet numérique a été conçue en 2003 dans le cadre d'une Action concertée incitative du CNRS sur la thématique « Histoire des savoirs » [Renneville 2007]. Prenant acte du relatif éclatement des compétences dans le champ de l'histoire de la criminologie, le programme de recherche visait à éclairer la constitution savante du domaine à la fin du XIX^e siècle, à travers l'exploration d'une revue phare : les *Archives de l'anthropologie criminelle*. Cette revue, par sa thématique annoncée, son programme initial et sa double direction (par un médecin et un magistrat), constitue le creuset de la criminologie française, un lieu de rencontre privilégié des communautés médicales et juridiques, notamment à travers ses deux principaux directeurs, Alexandre Lacassagne et Gabriel Tarde.

4

Il s'agissait, à partir de ce dossier, d'initier la construction d'un lieu fédérateur pour les recherches sur l'histoire des crimes et des peines. Notre intention était de contribuer à rassembler ainsi une historiographie trop souvent morcelée selon des frontières institutionnelles contemporaines (police, gendarmerie, magistrature, droit, prison, bagnes, exécution des peines, représentations et fictions...). Nous souhaitions également expérimenter et mettre à l'épreuve la voie ouverte par R. Darnton pour une articulation nouvelle entre la publication scientifique et ses sources [Darnton 1999]. Ce lieu devait prendre la forme d'un site web portail, comportant une bibliographie de référence sur l'histoire de la justice en France et l'édition numérique intégrale de notre revue source. Nous souhaitons donc d'emblée mettre à disposition du public un corpus documentaire ciblé sur le programme et des instruments de recherche dépassant largement sa thématique, les *Archives de l'anthropologie criminelle*. Au-delà de ce corpus primaire, le site a été enrichi de différents instruments de recherche et ressources.

5

Le corpus documentaire : les Archives de l'anthropologie criminelle (1886-1915)

Considérant le mouvement de rationalisation du droit pénal par l'apport des nouvelles sciences que sont la statistique – science du nombre – et l'anthropologie criminelle – science du délinquant, les *Archives de l'anthropologie criminelle* entendaient être l'organe francophone de discussion de cette évolution en exposant les résultats théoriques et pratiques de l'anthropologie criminelle et de la médecine légale. Créée en 1886 à l'initiative du docteur Alexandre Lacassagne (1843-1924), dans le cadre d'une association d'une durée de sept ans, la revue a trois directeurs : A. Lacassagne, Robert Garraud (professeur de droit criminel à la faculté de droit de Lyon) et Henry Coutagne (chef des travaux de médecine légale à la faculté de médecine de Lyon). L'initiative est donc lyonnaise et vise à lier des champs de disciplines distincts, comme l'indique son titre développé : *Archives de l'anthropologie criminelle et des sciences pénales. Médecine légale, judiciaire. – Statistique criminelle. Législation et Droit*.

6

Chaque volume de la revue regroupe les livraisons publiées dans l'année. Un volume annuel se divise généralement en deux grandes parties : « mémoires originaux » et « revue critique ». Les « mémoires originaux » concernent principalement des questions relatives à la médecine légale, à son exercice et à des problèmes d'expertises. Cette catégorie est d'ailleurs si importante qu'elle devient, à partir de 1898, une division équivalente aux « mémoires originaux ». Ces derniers regroupent également des études théoriques sur le droit pénal, des commentaires de statistiques criminelles, des réflexions sur la responsabilité, des enquêtes sur les prisons, les mineurs, la législation pénale comparée, les peines, la police scientifique (balistique, anthropométrie judiciaire...), des exposés d'affaires criminelles et des études historiques du point de vue criminologique. De nombreux articles concernent évidemment « l'anthropologie criminelle » sous tous les aspects de cette science dont le programme de recherche est de mettre au jour les lois de production du délit et du criminel : facteurs physiques, sociaux, moraux et biologiques...

7

Cette « anthropologie criminelle » fixe un cadre n'excluant ni discussions ni controverses. Si les options des auteurs et la distinction des écoles sont souvent perceptibles à la lecture des mémoires originaux, le débat scientifique s'exprime pleinement dans la seconde partie de la revue. Par sa richesse et son relatif éclectisme, la « revue critique » est une fenêtre précieuse sur la vie de la recherche. On y trouve les comptes rendus de congrès scientifiques, des analyses d'ouvrages, des analyses de journaux français et étrangers, des chroniques judiciaires et scientifiques, des discours de rentrée des cours d'appel et des recensions de thèses.

8

Première revue scientifique francophone dédiée à la « criminologie », entendue ici au sens large de « science du crime et du criminel », institution pivot de la première école française de criminologie, les *Archives de l'anthropologie criminelle* constituent une ressource incontournable sur l'état des sciences relatives à la connaissance des sciences du crime et des criminels durant toute leur période de publication. Cette revue était, jusqu'à sa mise en ligne sur Criminocorpus, d'un accès difficile, puisque réservée aux chercheurs. Grâce au partenariat établi entre Criminocorpus et la BU-Santé, elle est proposée depuis 2005 en consultation libre dans son intégralité, avec des notices historiques précisant son contexte de production^[2].

9

La revue peut être consultée selon deux modalités : par volume annuel ou par recherche détaillée. Cette édition a été accompagnée par la publication en ligne d'articles scientifiques. Synthèses, biographies ou articles d'analyse sur des points précis, l'ensemble des textes de ce dossier thématique forme une introduction à la lecture des *Archives de l'anthropologie criminelle* à des fins de recherche ou de simple curiosité. Il a également vocation à faciliter l'appropriation de cette source historique à des fins pédagogiques. La publication de la revue s'est accompagnée de la mise en ligne d'autres ressources sur l'histoire de la justice et notamment d'instruments de recherche utiles à toute étude approfondie dans ce domaine.

10

Les instruments de recherche

Par la suite, deux instruments de recherche incontournables dans le domaine de l'histoire de la justice furent mis en ligne : la Bibliographie d'histoire de la justice (1789-2011) et le Guide des archives judiciaires et pénitentiaires (1800-1958). La Bibliographie d'histoire de la justice est une base de données constituée par Jean-Claude Farcy qui a repris, en la développant largement, une bibliographie élaborée grâce au financement de la Mission de recherche Droit et Justice et publiée en 1996 par les éditions du CNRS. La base de données de 1996 contenait 32 000 notices [Farcy 1996]. Sa mise à jour en 2005, qui s'est poursuivie jusqu'en 2011, a permis de doubler le nombre de références^[3]. Celles-ci portent sur les institutions et le personnel judiciaires, la procédure et les procès, la criminalité et les pénalités, la répression politique et les polices. Issue du dépouillement des ouvrages comme des articles de périodiques parus depuis 1789, elle distingue les publications des contemporains (sources) des travaux de caractère historique. Chaque référence est donnée selon des normes simplifiées et dans son intégralité, nom et prénom d'auteur, lieu d'édition, nom de l'éditeur inclus. La présentation de l'ensemble des références est faite selon un ordre thématique détaillé, en suivant à l'intérieur de chaque niveau de plan l'ordre alphabétique des titres ou, quand le thème s'y prête, en combinant ordre géographique (études locales), chronologique (exemples : réforme judiciaire, réforme pénitentiaire, justice des mineurs, etc.) ou de personnes (biographies, procès) avec celui des auteurs d'ouvrages et d'articles.

11

Un premier chapitre de « généralités » (1) introduit aux sources bibliographiques, périodiques juridiques et recueils de

12

jurisprudence et autres ouvrages généraux. Un second (2) rassemble les références portant sur la période révolutionnaire et consulaire qui voit la mise en place d'une nouvelle organisation judiciaire qui va demeurer, dans ses grandes lignes, pendant les deux siècles suivants. La troisième partie (3) passe en revue l'ensemble des institutions judiciaires : débats sur la réforme judiciaire, organisation d'ensemble des juridictions, justice hors du juge, revue complète des divers tribunaux – judiciaires, administratifs, d'exception – ayant existé pendant la période considérée, justice dans des territoires particuliers ou pendant les périodes de guerre. Le quatrième chapitre (4) est consacré au personnel judiciaire : études sur les magistrats et auxiliaires de justice, biographies et témoignages de ceux-ci. La partie suivante (5) aborde la procédure : action en justice, déroulement du procès (preuves, office du juge, jugement, autorité de la chose jugée, exécution des jugements, recours, frais de justice, etc.), procédures spécifiques (pénale, civile, commerciale, administrative), procès de droit commun classés soit par personnes, soit par lieux. Le sixième chapitre (6) traite de la délinquance et de la criminalité : lectures du crime, statistiques criminelles, historiographie, typologie de la criminalité selon les infractions et les populations, récidive, études locales, biographies et témoignages, politiques de prévention de la délinquance. La septième partie (7) réunit les références portant sur les pénalités (politiques criminelles, interrogations sur la responsabilité pénale, techniques d'individualisation et d'atténuation des peines, pénalités autres que la prison), les divers établissements pénitentiaires (prisons pour adultes, colonies de jeunes détenus, bagnes) et les souvenirs de prisonniers. Le chapitre suivant (8) retrouve la chronologie pour recenser les références consacrées à la justice politique de la Révolution à nos jours. Procès et pénalités politiques y sont classés dans l'ordre des différents régimes qui se sont succédé pendant cette période. Le dernier chapitre (9) est consacré aux polices : études générales, enquête judiciaire, publications relatives à l'organisation et au personnel de police, publications relatives à l'organisation et au personnel de la gendarmerie, autres auxiliaires de police, aspects de police administrative et de contrôle des populations.

Le Guide des archives judiciaires et pénitentiaires (1800-1958) a également été rédigé par Jean-Claude Farcy, et publié initialement aux éditions du CNRS [Farcy 1992]. Ce guide exigerait une mise à jour, tant le classement des fonds a évolué, notamment dans les services d'archives départementales. Il reste toutefois en l'état un instrument de recherche essentiel pour tout chercheur travaillant dans le domaine judiciaire. La présentation des institutions judiciaires et pénitentiaires (seconde partie) et la liste des documents que l'on peut trouver dans les fonds (troisième partie) constituent une présentation indispensable à la compréhension et à l'usage de ces sources^[4].

13

Le site s'est ensuite progressivement enrichi d'autres ressources, notamment les expositions virtuelles. La première exposition a été réalisée en 2006 à l'occasion du 25^e anniversaire de l'abolition de la peine de mort. Le parcours complet de cette exposition est composé de plus de deux cents pages rassemblant des documents d'archives, articles de presse, dessins et caricatures, photographies et objets reproduits à partir des collections des Archives nationales, des Archives de la préfecture de police de Paris, du Musée de l'histoire vivante de Montreuil et du Musée national des prisons [Farcy et Renneville 2006]. Cette exposition a été accompagnée de la mise en ligne de la retranscription intégrale (établie par J-C. Farcy) des trois grands débats parlementaires (1791, 1908, 1981) ayant eu lieu sur la question de l'abolition de la peine de mort. Actuellement, Criminocorpus compte 30 expositions.

14

II. L'impossible portail. L'innovation par l'échec

Le site *Criminocorpus*, disponible de décembre 2005 à octobre 2012, ne satisfaisait pas pleinement l'équipe éditoriale. Afin d'orienter notre réflexion sur sa possible évolution, nous avons lancé, en juin 2012, un questionnaire en ligne pour recueillir l'avis des utilisateurs. Le résultat de ce questionnaire révéla une distorsion de perception entre les opérateurs du site et ses utilisateurs. L'échantillon d'utilisateurs ayant répondu au questionnaire affirmait sa satisfaction, sans remettre en cause la structuration globale du site. Pourtant, après sept années d'ajouts de contenus, de scissions de rubriques et de transferts de contenus et de mises à jour technologiques (notamment du fait des évolutions du système de publication SPIP sous-jacent), la navigation était devenue tortueuse, l'édition complexe et l'ensemble manquait d'unité technologique. Il était devenu indispensable de reprendre l'intégralité du contenu sur une nouvelle base. Le cahier des charges devait répondre à plusieurs objectifs :

15

- le maintien de l'intégralité des données accessibles et la pérennité des liens existants ;
- la simplification de l'exploration du site ;

- une meilleure valorisation des contenus (sur la page d'accueil, par l'extension des URL pérennes pour les sources et les expositions) ;
- une meilleure liaison avec les sites revue et blog ;
- la préparation à l'accueil de nouveaux contenus (collection P. Zoummeroff, statistiques pénitentiaires, etc.) ;
- la mise en place d'un moteur de recherche unique pour les ressources du portail, de la revue et du blog.

Le passage à cette nouvelle version a été marqué par une rupture technologique avec la mise en œuvre de solutions plus évoluées – quoique plus anciennes (Python, Django).

16

Malgré cette mise à jour complète, le nouveau portail réalisé en Python et Django-CMS a connu un cycle de vie plus court que le précédent. Une nouvelle version du site a été mise en place dès février 2015 afin d'améliorer encore l'accessibilité aux contenus. Cette évolution portait en germe le musée virtuel de l'histoire de la justice, qui est d'abord apparu simplement sous la forme d'une nouvelle rubrique, en lieu et place des expositions. L'effort de structuration a notamment porté sur la visualisation des contenus, avec une forte hiérarchisation de l'information combinant une sélection de pages mises en avant avec des contenus déliés du menu proposé par l'interface. Les données étaient désormais accessibles par liens hypertextes dans les pages visibles ou par le moteur de recherche. Quant aux données mises en avant par décision éditoriale, elles étaient présentées sous forme de vignettes illustrant la thématique, ce qui orientait l'ergonomie du site vers un modèle de navigation associant fortement texte et image. Cette ultime reprise du site portail a également porté sur l'accompagnement du visiteur par des pages d'aide signalées par un point d'interrogation ; une réactivation du glossaire établissant des liens directs aux textes de lois, au lexique juridique ou à des éléments de contexte ; et, enfin, l'ouverture d'une version anglaise ayant vocation à être progressivement élargie aux contenus les plus consultés.

17

On ne détaillera pas ici toutes les expérimentations réalisées puis abandonnées ([Renneville 2005] ; [Renneville 2008] ; [Renneville 2017]), mais nous souhaitons rappeler comment une meilleure visibilité et la simplification de la présentation du site ont guidé l'évolution de *Criminocorpus* et, dès lors, comment nous sommes revenus à la forme traditionnelle d'une revue scientifique pour éditer les dossiers thématiques publiés sur le site portail. Contrariant directement notre intention de réaliser un site unique à valeur de « portail », la logique de la création d'une revue scientifique sur le portail *revues.org* s'est imposée en 2009. En ouvrant ce nouveau site, notre objectif était de mieux valoriser les articles en les articulant à d'autres types de publications (expositions, sources, rééditions...) sur le portail. La principale nouveauté de cet espace est de proposer des comptes rendus d'ouvrages récemment publiés.

18

Lancée en 2010 sur le portail *revues.org*, *Criminocorpus – Revue Hypermedia* est aujourd'hui une revue française de référence sur l'histoire de la justice comptant plus de 200 auteurs et 250 articles en libre accès, référencée au DOAJ^[5]. Francophone et plurilingue, notre revue publie principalement des articles en histoire, en histoire du droit, mais également en histoire sociale, en histoire des institutions et, plus largement, des articles intéressant également les domaines de la démographie, de la statistique, de la sociologie, de l'histoire de l'art, de la musicologie ou de la psychologie et des sciences politiques.

19

La revue propose des dossiers thématiques composés d'articles originaux, des actes de journées d'études et de colloques, une rubrique dédiée aux sources de la recherche ainsi que des comptes rendus d'ouvrages. Les articles soumis font l'objet d'une évaluation double aveugle à l'aide d'une grille de critères consultable sur le site.

20

Notre politique éditoriale entend promouvoir une histoire de la justice au sens large et dans une aire chronologique couvrant toutes les périodes historiques. Conçue dès son lancement comme une revue nativement numérique, *Criminocorpus – Revue Hypermedia* se démarque d'autres revues en ce qu'elle s'applique à explorer les fonctionnalités et les ressources du numérique. Cette originalité se traduit par deux caractéristiques originales. En premier lieu, sur le plan fonctionnel, nos dossiers thématiques restent ouverts à de nouvelles contributions. Tout nouvel article relevant d'une thématique traitée dans la revue est placé dans le dossier correspondant. Le cumul des textes ordonnés en dossiers construit progressivement des corpus historiographiques de référence. En second lieu, sur le plan documentaire, la revue s'insère dans un réseau de données plus large. Elle s'articule en effet avec notre musée d'histoire de la justice, nativement numérique lui aussi, et qui propose des expositions, des visites, des collections

21

documentaires, des chronologies, des corpus juridiques, des chronologies et des bases de données de recherche. Autant que possible, les auteurs sont donc invités à utiliser les ressources en ligne (documents, images, vidéos, sons) pour accompagner leurs articles, suivant en cela, en partie, le scénario d'édition électronique du livre imaginé par R. Darnton [Darnton 1999]. Le caractère hypermédia de la revue est d'ailleurs souligné par des étudiants en Master histoire de l'université Lille III qui ont publié dans le carnet *ApprentHist* des analyses critiques de projets mêlant histoire et humanités numériques dans le cadre de leur formation :

La seconde différence notable entre la revue *Criminocorpus* et les autres revues d'histoire de la justice que nous avons étudiées, c'est qu'elle est la seule à avoir un caractère hypermédia et surtout à fonctionner en lien avec un ensemble de sites liés à la même plateforme *Criminocorpus* : le musée numérique, le blog d'information ou encore les comptes sur les réseaux sociaux. Évidemment, ces liens avec d'autres types de ressources en ligne apportent une richesse supplémentaire à la revue *Criminocorpus*. [Barnicaud, Nicolas et Saint-Pol 2016]

À titre d'exemple, voici quelques-uns des dossiers ouverts à la publication : « Folie et justice de l'Antiquité à l'époque contemporaine » ; « Les rebelles face à la justice » ; « Musique et Justice » ; « Justice et détention politique » ; « Justice des mineurs » ; « Figures de faux-monnayeurs du Moyen Âge à nos jours » ; « Bertillon, bertillonage et polices d'identification » ; « Histoire de la police » ; « Crimes et criminels au cinéma » ; « Les bagnes coloniaux » ; « Histoire de la criminologie » ; « *Varia* » ; « Les sources de la recherche ».

22

Imaginé en 2003, notre projet de portail était en phase avec les stratégies de publication de corpus scientifiques alors privilégiées. La forme du portail entendait répondre au souhait de donner accès, par un site unique, à une quantité croissante d'informations relatives à l'histoire de la justice, des crimes et des peines. Nous avons expérimenté successivement ou simultanément plusieurs options pour rencontrer l'objectif de cet accès unique, tout en recevant des retours contrastés de la communauté scientifique : certains nous reprochaient de ne pas avoir publicisé leurs travaux ; d'autres contestaient cette même publicité, craignant que *Criminocorpus* ne s'approprie la paternité des contenus. La difficulté était aussi d'ordre technique. Flux RSS, blog « radar », annuaire de ressources en ligne. Ces options testées tour à tour ne nous ont jamais totalement donné satisfaction et elles ont été progressivement abandonnées en raison de leur complexité technique, du coût de maintenance et de l'essor concomitant du web sémantique avec une plateforme dédiée aux sciences humaines et sociales (*rechercheisidore.fr*). Il n'est pas inutile de souligner le fait que cette phase de site portail (2003-2015) fut aussi, et peut-être surtout, un temps d'expérimentation par l'échec, car on peut considérer que la création d'un blog et d'une revue, combinée à l'impossibilité d'offrir un lieu de ressources unique, étaient autant de faits venant contrarier la stratégie initiale du projet.

23

Criminocorpus était alors moins un portail unique qu'une plateforme composée de trois sites guidés par une politique éditoriale générale coordonnée : le site *criminocorpus.org*, le carnet de recherche et la revue.

24

III. Les perspectives de la plateforme numérique

En 2015, la plateforme de publication *Criminocorpus* a bénéficié de la création d'une unité de service dédiée à sa pérennisation et à son développement^[6]. Cette consolidation institutionnelle a permis de repenser totalement les objectifs, la structuration et la visualisation du contenu du site portail. Initiée dans le cadre d'un séminaire à l'EHESS en 2014-2015, notre réflexion collective avait en effet abouti à la nécessité d'une refondation de notre site principal pour le mettre en adéquation avec une nouvelle forme susceptible de maintenir notre objectif de restitution plurielle combinant histoire publique et ressources pour les chercheurs du domaine. Nous avons alors définitivement renoncé à la notion même de site portail pour créer le premier Musée virtuel d'histoire de la justice^[7]. On peut relever d'ailleurs des points communs dans la réflexion que nous avons menée avec les collègues des musées « réels » qui se sont emparés très tôt, pour certains, des dispositifs numériques. En effet comme le souligne F. Andreacola (2014) [Andreacola 2014], les bases de données de collections n'offrent pas uniquement une gestion des documents. Elles sont aussi porteuses d'enjeux et d'objectifs de médiation avec le public nécessitant une collaboration entre les institutions dans le partage et la transmission des contenus numérisés. Les nouvelles technologies élargissent les lieux de partage et de savoir à des temporalités étendues et des espaces non circonscrits à l'espace muséal traditionnel. Comme le souligne A. Mathey,

25

« Dans un cadre culturel et patrimonial, ce rêve s'inscrit dans le prolongement du musée imaginaire de Malraux, un musée hors les murs, accessible à tous » [Mathey 2006, 10].

Le musée virtuel d'histoire de la justice

Ouvert en septembre 2016, ce nouveau site reprend l'intégralité des ressources du portail en maintenant les **expositions** et les **collections** et en créant trois nouvelles entrées (**visites**, **repères**, **outils**). Il anticipe l'ouverture à venir de sections collaboratives pour la cueillette des données. Il propose un affichage adapté aux supports mobiles et améliore la visualisation des liens internes au site par l'ajout d'une colonne de navigation optionnelle. Enfin, l'affichage par vignettes est largement étendu par l'adoption de grilles tactiles.

26

L'adoption de cette nouvelle forme éditoriale est l'aboutissement de dix années de partenariats et de réalisations numériques mises à la disposition de tous en libre accès. Elle est aussi l'expression de la conviction que les humanités numériques peuvent contribuer d'une manière décisive à une compréhension mieux partagée de la législation, des politiques, des procédures, des lieux, des professionnels de la justice et des justiciables, à condition que les historiens acceptent, sans rien céder aux exigences scientifiques de leur discipline, d'élaborer des formes de restitutions accessibles au public dans une double démarche d'information et d'appropriation par les citoyens [Renneville 2015]. Le terme « musée virtuel » a été défini comme suit :

27

[...] une collection d'objets numérisés articulée logiquement et composée de divers supports qui, par sa connectivité et son caractère multi-accès, permet de transcender les modes traditionnels de communication et d'interaction avec le visiteur [...] ; il ne dispose pas de lieu ni d'espace réel, ses objets, ainsi que les informations connexes, pouvant être diffusés aux quatre coins du monde. [Schweibenz 2004]



Figure 1. Page d'accueil du Musée d'histoire de la justice, des crimes et des peines

Un « cybermusée » ne possède pas de réserves pour conserver les objets de patrimoine matériel et il ne dispose pas de bâtiment pour l'accueil du public. Ce sont là des limites concrètes et incontournables. Pour le reste, notre espace muséal prend en charge des missions classiquement dévolues aux musées. Il vise à constituer un patrimoine unique relatif à l'histoire de la justice à des fins de conservation, d'étude, d'exposition, de diffusion et de transmission. Il est le lieu d'accueil et d'expérimentation de scénographies, d'esthétiques et de nouvelles écritures numériques afin de combiner, par exemple, la déterritorialisation de son espace avec la géolocalisation de certains objets. Nous espérons ainsi construire un espace où l'on fera la part belle à l'expérience sensorielle, tant il est vrai que l'histoire est aussi affaire de perception mentale, de visualisation, de sonorité, de toucher, d'odeurs et de goût. Le numérique s'ouvre aujourd'hui à la production d'une immersion proche de la cinématographie. On peut parier que l'avenir abolira cette

28

limite liée à une visualisation sur écrans [Renneville, Sanchez et Victorien 2015].

En recomposant ses contenus sous la forme d'un musée, Criminocorpus entend poursuivre ses missions d'édition et de recherche tout en s'adressant à un plus large public, afin de contribuer à une meilleure connaissance partagée de l'histoire méconnue de la justice, des crimes et des peines. La muséologie numérique centrée sur le visiteur, présentée notamment par Ioannis Kanellos (2009) [Kanellos 2009], est au cœur de notre volonté d'améliorer la présentation du site : l'idée directrice est d'offrir plusieurs accès, plusieurs modes de visites aux utilisateurs en fonction de leurs besoins et de leurs déambulations dans notre musée.

29

Librement accessible et totalement gratuit, le Musée est hébergé par la Très Grande Infrastructure de Recherche (TGIR) Huma-Num, ce qui lui assure un service de disponibilité optimale et une sauvegarde fiable des données. Il présente à son ouverture un éventail de ressources numériques sans équivalent pour explorer la justice et son histoire. Le site est organisé en cinq rubriques proposant des expositions thématiques (prisons, bagnes, peine de mort, art et justice), des visites de lieux de justice, des collections d'objets et de documents, des repères juridiques et chronologiques ainsi que des outils et des instruments d'étude et de recherche.

30

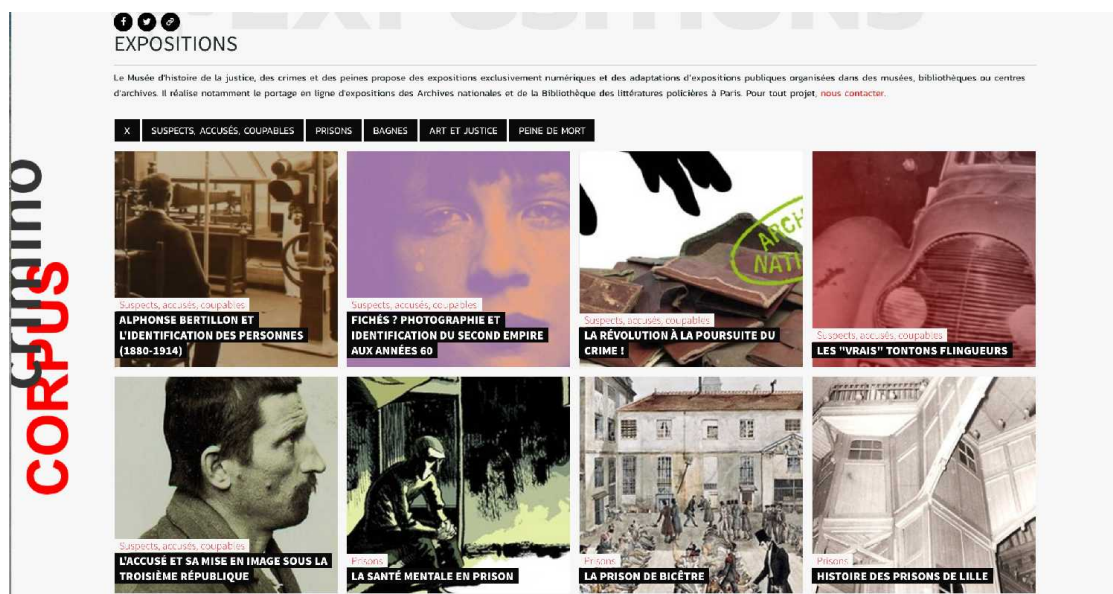


Figure 2. La rubrique « Expositions » du musée

Le Musée donne accès à 30 expositions richement illustrées à travers cinq parcours thématiques : « En prison », « Au bagne », « Suspects, accusés, coupables », « Art et justice », « Peine de mort ». Ces expositions sont des productions numériques originales ou le portage en ligne d'expositions initialement organisées dans des musées, bibliothèques ou centres d'archives. Ce portage offre la possibilité aux auteurs de voir leur travail valorisé et conservé sur le long terme. Mais il permet surtout, dans le cadre du portage d'une « exposition institutionnelle », de l'ouvrir à un plus grand nombre de visiteurs en élargissant considérablement le spectre de sa diffusion. Citons, entre autres, le partenariat établi entre Criminocorpus et les Archives nationales qui a permis la mise en ligne des expositions « Fichés ? Photographie et identification du Second Empire aux années 60 » ou « La Révolution à la poursuite du crime ! ». Alors que la première n'a été visible que du 27 septembre au 26 décembre 2011 et que la seconde ne l'a été que du 18 novembre 2009 au 15 février 2010, elles sont désormais toutes deux visibles en ligne (dans leur déclinaison numérique) et ce, sans limite de temps. Ces expositions peuvent être soit uniques (mais leurs auteurs conservent la possibilité de les modifier *a posteriori*), soit ouvertes. Dans ce cas, il s'agit d'expositions qui peuvent être continuellement enrichies, comme par exemple l'exposition « La mémoire des murs », coordonnée par Jean-Claude Vimont. Cette exposition, consacrée aux graffitis pénitentiaires, se décline sous la forme de chapitres réalisés par différents auteurs : « Les graffitis de la maison centrale de Clairvaux » par Laure Bulmé ; « Les graffitis contemporains du château de Gaillon » par Dominique Pitte, France Poulain et Jean-Louis Breton ; etc. Certains auteurs sollicitent spontanément Criminocorpus, tandis qu'une veille assurée par l'équipe assure la sélection de projets d'expositions virtuelles en démarchant directement les auteurs. Le

31

portage en ligne est assuré gratuitement et l'auteur reste maître d'œuvre jusqu'à la publication finale : le projet de numérisation est discuté et élaboré en amont avec l'équipe de Criminocorpus qui accompagne le projet tout au long de son processus de mise en ligne. En parallèle, certaines expositions virtuelles ont été traduites en anglais afin de les rendre accessibles au public anglo-saxon (et au-delà). Cette volonté va se poursuivre afin de renforcer l'attractivité de ce module auprès de partenaires situés hors de l'Hexagone ou de la zone francophone. Ces expositions virtuelles constituent une porte d'entrée visuelle pour un public large et pas forcément sensibilisé à l'histoire de la justice. Elles constituent également un module de vulgarisation rendant accessible auprès du plus grand nombre des productions scientifiques relativement exigeantes. Elles permettent ainsi aux historiens de diffuser leurs travaux de recherche auprès d'un public auquel ils n'étaient pas destinés initialement. Par exemple, l'exposition dédiée au pénitencier de Saint-Jean-du-Maroni, est issue d'une étude sur l'architecture de cet ancien pénitencier commandée par la municipalité de Saint-Laurent-du-Maroni [Sanchez 2013]. Elle se décline sous la forme de notices des différents bâtiments encore visibles sur place aujourd'hui et d'une mise en perspective historique de la construction et de l'aménagement du pénitencier de 1887 à 1943. Son illustration repose sur des plans conservés aux ANOM et sur une série de photographies réalisées en 2009 au cours d'un séjour en Guyane. Ce matériau a ensuite été converti en une exposition virtuelle du pénitencier visible sur le site Criminocorpus [Gimenez et Sanchez 2013].

Ce module de visite virtuelle du pénitencier de Saint-Jean assure également la connaissance et la promotion des réalisations conduites au niveau local par des acteurs guyanais pour la sauvegarde et la valorisation des vestiges des bagnes coloniaux. Après avoir obtenu le classement du camp de la transportation au titre des Monuments Historiques en 1995, la ville de Saint-Laurent a obtenu le label « Ville d'art et d'histoire » en 2005. Cette reconnaissance institutionnelle consacre les efforts conduits, entre autres, par la municipalité de Saint-Laurent et la Direction de l'action culturelle Guyane. Cette dynamique s'est poursuivie par l'inauguration, en novembre 2014, d'un Centre de l'interprétation de l'architecture et du patrimoine situé au sein du camp de la transportation qui propose, notamment, un parcours d'exposition permanent dédié à l'histoire du bagne colonial de Guyane. La visite virtuelle de Saint-Jean participe de ce mouvement en offrant au public la possibilité de visiter ces vestiges et d'obtenir des informations sur l'histoire des relégués. Elle vise tout à la fois à donner accès au public situé hors de Guyane à ce patrimoine ou à ceux qui souhaitent organiser leur visite ou qui l'ont déjà effectuée de la préparer ou de l'approfondir. Par la suite, de nombreuses autres expositions dédiées aux bagnes coloniaux, notamment australiens et néo-calédoniens, ont été réalisées.

Ces visites proposent en outre aux visiteurs de poursuivre leur navigation vers d'autres modules complémentaires consacrés au bagne qui pourraient être perçus comme moins attractifs de prime abord et vers lesquels ils ne se seraient pas forcément orientés (comme la base de données sur les relégués ou la chronologie sur la récidive). Ainsi, ces visites dépassent matériellement les limites fixées à l'accès aux productions scientifiques tout en les valorisant auprès d'un plus large public. Elles offrent de nouvelles perspectives de recherche et des modalités de travail très stimulantes pour les chercheurs qui peuvent tout à la fois diffuser les résultats de leurs recherches auprès de publics éloignés et adapter leurs méthodes aux exigences fixées par les humanités numériques et leurs différents supports.

32

33

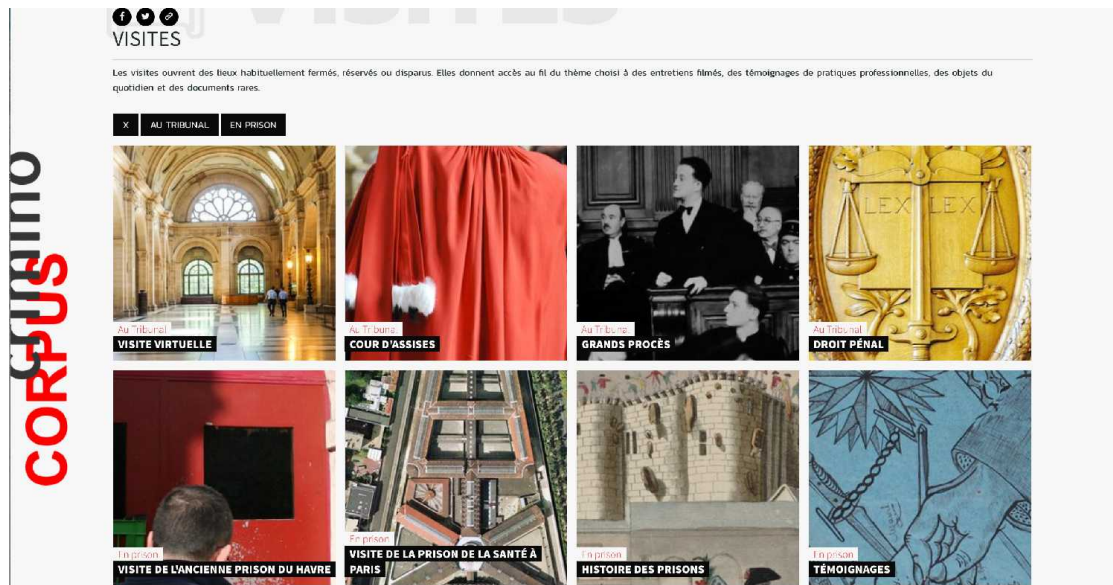


Figure 3. La rubrique « Visites » du musée

Dans le cadre de ses visites virtuelles, le Musée invite par cette nouvelle rubrique à pénétrer et à découvrir des lieux de justice habituellement fermés, réservés ou disparus : prison de la Santé à Paris, ancienne prison du Havre et, depuis le mois d'octobre 2016, le palais de justice de Paris, dans le cadre d'un projet pédagogique innovant piloté par Sciences Po. Ces parcours multimédias donnent accès au fil du thème choisi, à la visite des lieux, à des entretiens filmés, à des témoignages, à des objets du quotidien et à des documents rares. Chacune de ces visites est l'occasion de suivre des liens vers les autres ressources du Musée et de la revue Criminocorpus. Ces visites sont aussi un moyen de contribuer à la conservation patrimoniale des lieux de justice qui ne sont désormais plus visibles ou qui ont subi d'importants travaux suite à leur fermeture. Elles saisissent à un moment donné le fonctionnement et l'état d'un bâtiment puisque chacune de ces visites est présentée par des agents y ayant exercé tout ou partie de leur carrière. Par exemple, pour la maison d'arrêt de la Santé, fermée en juillet 2014 pour la réalisation d'une importante campagne de travaux, un surveillant présente chacune des pièces accessibles en prenant le soin de fournir des informations aux visiteurs. Ces visites font ainsi en sorte de pouvoir conserver le témoignage des pratiques professionnelles de ces agents : le métier de surveillant ou de magistrat ne s'exerce effectivement pas de la même façon dans un établissement datant du xix^{e} (ou en-deçà) que dans un autre datant du xxi^{e} siècle. Elles constituent une mémoire pour les agents qui ont réalisé leur carrière dans ces lieux. Elles présentent enfin une dimension civique en donnant la possibilité à tout citoyen de pénétrer dans des lieux de justice, notamment des lieux d'exécution des peines comme les prisons, et de prendre conscience de la réalité de la détention ou de l'organisation de la justice. Ces modules peuvent donc faire l'objet d'une utilisation pédagogique de la part des enseignants ou des formateurs dans les écoles publiques (École nationale de la magistrature, École nationale d'administration pénitentiaire).

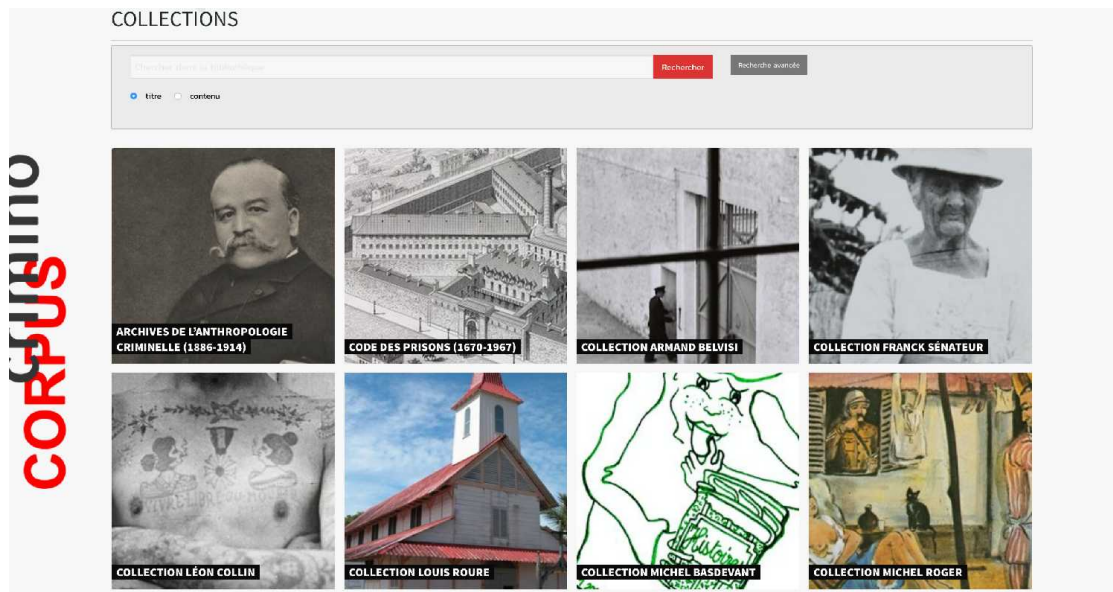


Figure 4. La rubrique « Collections » du musée

Les collections thématiques du Musée rassemblent un ensemble documentaire particulièrement riche sur l'histoire de la justice, du crime et des peines. Les documents numérisés sont des reproductions dont les originaux sont conservés dans différents services, institutions publiques (Archives nationales, archives départementales, musées, bibliothèques) ou appartiennent à des collections privées (chercheurs, collectionneurs). Il ne s'agit pas de mettre en ligne des corpus numérisés en masse à l'instar des grandes institutions de dépôts et de conservation, mais bien d'offrir aux utilisateurs une sélection de documents utiles à la recherche, rares et précieux, accompagnés d'un appareil descriptif renvoyant à des ressources ou à des analyses complémentaires en ligne. Les collections donnent ainsi accès à des documents de nature très diverses : manuscrits, tapuscrits, imprimés, sources sonores ou vidéos, plaques de verre, articles de journaux, ouvrages rares, photographies, etc. On trouvera notamment deux séries de journaux de faits divers criminels de l'entre-deux-guerres conservés par la Bibliothèque des Littératures policières : une série complète de *Police magazine* couvrant la période 1931- 1939 (plus de 350 numéros) et une série complète de *Déetective* couvrant les années 1928 à 1940 (582 numéros). Ces séries ont en outre fait l'objet d'un traitement par reconnaissance optique de caractères (OCR) facilitant la navigation et l'utilisation de ces données par leur interrogation par mots-clés. L'ensemble de ces collections fait l'objet d'une exposition des métadonnées en RDFa pour un moissonnage par Rechercheisidore.fr. Un entrepôt OAI-Pmh sera prochainement mis en place pour les collections intéressant la bibliothèque Gallica de la BnF.

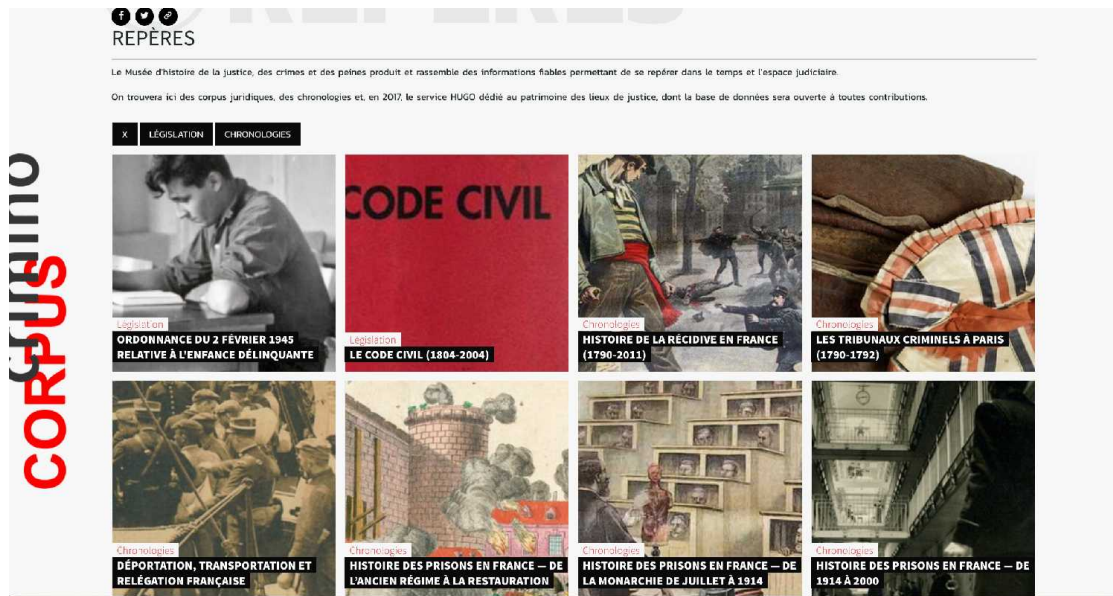


Figure 5. La rubrique « Repères » du musée

Le Musée offre également des informations fiables conduisant le lecteur à se repérer dans le temps et l'espace judiciaire. Ces « Repères » mettent à disposition des corpus juridiques, des chronologies et les textes de lois qui y sont liés. On y trouvera notamment toutes les versions du Code civil, de 1804 à 2004, ainsi que toutes les versions de l'Ordonnance du 2 février 1945 sur la justice des mineurs.

36

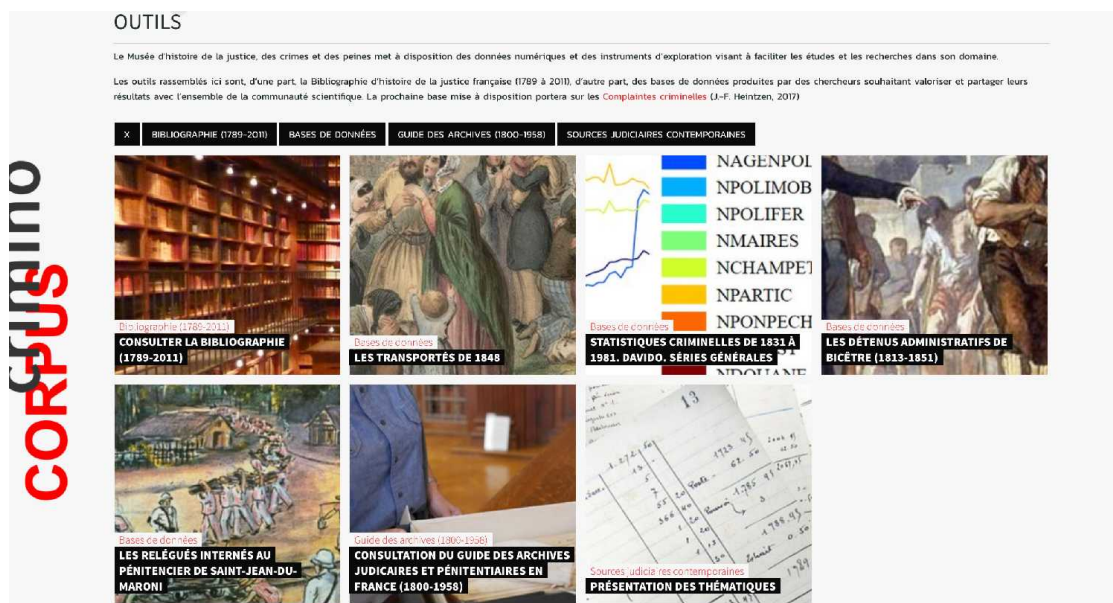


Figure 6. La rubrique « Outils » du musée

Enfin, le musée met à disposition des données numériques et des instruments d'exploration visant à faciliter les études et les recherches sur l'histoire de la justice, des crimes et des peines. On trouve notamment, dans la rubrique « Outils », la Bibliographie d'histoire de la justice (1789-2011), interrogeable en ligne, et des bases de données issues de la recherche (Davido. Statistiques criminelles de 1831 à 1981, Transportés, Relégués, Internés à Bicêtre).

37

Le Musée d'histoire de la justice des crimes et des peines de Criminocorpus doit être perçu comme une œuvre ouverte : un lieu à visiter sans attendre, mais encore en construction, car ce nouveau musée virtuel n'est pas « l'extension d'un musée physique » mais bien un « projet en soi, un musée en soi » [Besnard 2013, 283]. Il va

38

notamment contribuer à saisir, dans le domaine judiciaire, la valeur des multiples déclinaisons du patrimoine immatériel que nous offre le passé, qu'il s'agisse du patrimoine juridique constitué par la somme des lois de notre pays, du patrimoine scientifique des recherches réalisées sur la justice, ou encore du patrimoine à recueillir par la sauvegarde des traces des sujets de cette histoire. Le Musée reconduit ainsi l'objectif initial de construire une histoire publique de la justice en offrant les ressources de la recherche sous des formes accessibles au plus grand nombre. Il nous offre aussi l'opportunité d'aller plus loin et de rendre cette histoire participative, pour que chacun de transmettre des informations ou des documents utiles. La première étape de cette phase de co-élaboration s'est concrétisée en 2017 avec un recueil participatif d'informations porté par le projet HUGO, qui vise à initier un inventaire géolocalisé du patrimoine des lieux de justice financé par la mission de recherche Droit et Justice.

Conclusion

Fruit d'une expérience en évolution permanente depuis sa création dont on a retracé ici les principales étapes, Criminocorpus est un bon exemple de projet ayant mené une stratégie adaptative pour maintenir ses objectifs initiaux. C'est en ce sens qu'il nous semble possible de parler d'« innovation par l'échec ». En dehors de sa thématique et de son rythme soutenu de mise en ligne, notre plateforme présente les atouts et les contraintes de toute publication en humanités numériques. Ces atouts résident dans la possibilité d'expérimenter de nouvelles écritures, dans le constat que toute édition numérique nous renvoie aux fondamentaux de notre métier d'historien, dans l'opportunité de reprise en main par les chercheurs de la diffusion de leurs travaux, dans l'association des étudiants à l'édition en ligne, dans la possibilité même d'imaginer et de construire de nouveaux espaces de savoirs partagés. Mais le choix du numérique porte aussi ses contraintes. On ne développera pas ici la délicate et aléatoire prise en compte de la contribution à la réalisation d'une œuvre numérique collective dans le cadre des critères d'évaluation académique inhérents à nos professions. Nous préférons souligner ce qui nous apparaît comme une spécificité de notre génération, pionnière du web et probablement à ce titre, un peu hybride. Car si nous ne postulons pas particulièrement au statut d'historien-cyborg [Delalande et Vincent 2011], nous devons bien admettre que nous n'avons pas pu faire l'économie d'une connaissance minimale des enjeux et méthodologies technologiques, un peu comme ces pionniers de la conduite automobile qui se devaient d'être tous un peu mécaniciens. Il ne faut pas négliger non plus les limites du chemin emprunté. Une œuvre collective numérique reste aujourd'hui encore largement dépendante des possibilités de visualisation offertes par les écrans 2D et la gestion des données numériques de la recherche pose encore de nombreuses questions pas totalement résolues, porteuses d'enjeux essentiels sur l'organisation d'un archivage coordonné à long terme, sur l'accessibilité en open source et open data et sur la visibilité et l'interopérabilité des données. Il convient d'ailleurs de souligner que l'évolution de Criminocorpus a bénéficié de la mise en place d'un écosystème d'infrastructure numérique nationale porteur de solutions qui resteront pour longtemps inaccessibles à des projets isolés.

39

Notre projet a dès lors évolué en fonction des possibilités techniques, mais aussi au gré des retours de ses usages. Les compteurs de visiteurs ont toujours constitué de précieux indicateurs pour alimenter notre réflexion sur l'évolution du contenu de la plateforme. Nous avons régulièrement combiné ces informations avec des sondages ponctuels et des retours qualitatifs provenant de visiteurs présentant des profils d'usages variés (chercheurs, enseignants, étudiants, élèves, professionnels de la justice, documentaristes, généalogistes, etc.). Sans entrer ici encore dans le détail d'une analyse des profils qui dépasserait le cadre de cet article et, avouons-le, nos compétences, nous pouvons livrer quelques chiffres.

40

En 2016, le blog est devenu le site le plus fréquenté de notre plateforme, en même temps que l'un des plus visités sur la plateforme hypotheses.org. La fréquentation de la revue s'est établie à plus de 21 000 visites mensuelles, ce qui assure ainsi à ses publications une bonne diffusion. Il est trop tôt pour donner une fréquentation stable du musée depuis son lancement mais le nombre de visites a augmenté de 20 % par rapport à l'ancien portail (soit 25 000 visites mensuelles).

41

Nous maintenons aujourd'hui une veille réflexive sur les évolutions possibles du musée. Le musée ne connaîtra aucune modification majeure de forme en 2017, mais il bénéficiera d'une série d'ajustements guidés par une analyse engagée par Emmanuelle Papinot, doctorante en ergonomie cognitive sous la direction d'André Tricot (université Toulouse II –

42

Jean-Jaurès). E. Papinot a en effet initié, dans le cadre de sa thèse, une première série d'entretiens destinée à recueillir le témoignage des utilisateurs du Musée pour déterminer l'intérêt qu'ils portent – ou qu'ils pourraient porter – à la vidéo dans le cadre de leur consultation. Il ne s'agit pas seulement de recueillir des demandes, mais surtout de mettre au jour et d'analyser des stratégies de recherche de l'information, de localisation des données et de délimiter des seuils de compréhension de l'interface mise en place. Ce type de recherche pourrait constituer à l'avenir une précieuse base de réflexion sur l'opportunité de concevoir un nouvel espace dédié aux utilisateurs. Cet espace de travail serait constitué d'une interface personnalisable offrant la possibilité de recomposer les informations recueillies sur site. L'évaluation d'un projet numérique fondée sur l'ergonomie cognitive des interfaces mises en œuvre reste aujourd'hui selon nous trop peu développée. Ce type d'analyse nous paraît pourtant très prometteur par sa capacité à aider les concepteurs d'un projet numérique à limiter, selon l'expression de Marin Dacos, « "l'effet tunnel", isolant les documents » [Dacos 2013, 34].

La création du CLAMOR en 2015 a permis d'assurer le développement de Criminocorpus dans les années à venir. Si l'essentiel des activités est encadré par des partenariats institutionnels, nous comptons susciter la participation active de nos visiteurs pour enrichir le contenu de notre Musée numérique et le faire évoluer dans les années à venir. Cette approche nous conduit à privilégier des partenariats étroits avec les principaux acteurs contemporains de l'histoire de la justice, le ministère de la Justice et, parce qu'ils sont dépositaires de ses fonds d'archives, les Archives nationales et les centres d'archives départementaux. Chercheurs, particuliers, collectionneurs, étudiants, conservateurs, bibliothécaires, agents de terrain sont ainsi invités à collaborer et à enrichir un projet qui se veut désormais participatif, sans déroger à la rigueur scientifique qui l'anime depuis ses origines.

Inutile d'ouvrir la boîte de l'ego-histoire pour saisir la motivation des acteurs de notre projet numérique. Il nous suffira de citer Patrick Boucheron, qui rappelle, dans sa récente *Histoire mondiale de la France*, « qu'il n'est pas si futile que cela d'affirmer aujourd'hui l'énergie joyeuse d'une intelligence collective » [Boucheron 2017, 13]. Criminocorpus, une banque de données ? Nous le voyons plutôt comme un banquet numérique, comme un lieu de savoir en devenir où chacun peut apporter une contribution à ce qui est et doit rester un bien commun.

Notes

[1] Nous pensons ici par transposition de la voie ouverte par Thomas Bender (2016) [Bender 2006] et, plus récemment en France, à Patrick Boucheron (2017) [Boucheron 2017], ouvrage auquel l'un d'entre nous a participé.

[2] Archives de l'Anthropologie criminelle (1886-1914), *Musée Criminocorpus*, voir : <https://criminocorpus.org/fr/ref/118/1/> [consulté le 2 mai 2017].

[3] Outils, *Musée Criminocorpus*, publié le 2 septembre 2016, voir : <https://criminocorpus.org/fr/ref/25/17558/> [consulté le 2 mai 2017].

[4] *Ibid.*

[5] Pour connaître l'équipe éditoriale, voir : <http://criminocorpus.revues.org/214>.

[6] Le Centre pour les humanités numériques et l'histoire de la justice (CLAMOR) est une unité mixte de service créée par le CNRS et le ministère de la Justice en partenariat avec les Archives Nationales de France (UMS 3726), voir : <https://clamor.criminocorpus.org/>.

[7] Séminaire EHES, « Le musée virtuel d'histoire de la justice : enjeux et perspective », voir : <http://enseignements-2014.ehess.fr/2014/ue/999/>.

Works Cited

Andreacola 2014 Andreacola, Florence. "Musée et numérique, enjeux et mutations". *Revue française des sciences de l'information et de la communication*. Disponible en ligne: 5 (2014): <http://rfsic.revues.org/1056>. DOI: 10.4000/rfsic.1056 [consulté le 10 octobre 2016].

Barnicaud, Nicolas et Saint-Pol 2016 Barnicaud, Jeanne, Nicolas, Lucille, Saint-Pol, Julien. *Criminocorpus, écosystème numérique de l'histoire du crime*. *ApprentHIST*. Disponible en ligne: <https://ahl.hypotheses.org/297> [consulté le 5 mai 2017].

- Bender 2006** Bender, Thomas. *A Nation Among Nation. America's Place in World History*. New York, Hill and Wang (2006).
- Besnard 2013** Besnard, Marie-Pierre. "Renouveler l'expérience muséale à l'heure du Web. Le e-musée". In Clavert, Frédéric, Noiret, Serge (dir.). *L'histoire contemporaine à l'ère numérique/Contemporary History in the Digital Age*. Bruxelles, Peter Lang: 283 (2013).
- Boucheron 2017** Boucheron Patrick (dir.). *Histoire mondiale de la France*. Paris, Seuil (2017).
- Clavert et Noiret 2013** Clavert, Frédéric, Noiret, Serge (dir.). *L'histoire contemporaine à l'ère numérique/Contemporary History in the Digital Age*. Bruxelles, Peter Lang (2013).
- Dacos 2013** Dacos, Marin. "Cyberclio. Vers une infrastructure au cœur de la discipline historique". In Clavert, Frédéric, Noiret, Serge (dir.). *L'histoire contemporaine à l'ère numérique/Contemporary History in the Digital Age*. Bruxelles, Peter Lang: 34 (2013).
- Darnton 1999** Darnton, Robert. "Le nouvel âge du livre". *Le Débat*. 105-3 (1999): 176-184.
- Delalande et Vincent 2011** Delalande, Nicolas, Vincent, Julien, "Portrait de l'historien-ne en cyborg"., *Revue d'histoire moderne et contemporaine*., 2011/5-58 (n° 58-4bis) (2011): 5-29. Disponible en ligne: DOI: 10.3917/rhmc.585.0005. URL: <http://www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2011-5-page-5.htm>.
- Farcy 1992** Farcy, Jean-Claude. *Guide des archives judiciaires et pénitentiaires, 1800-1958*. Paris, Éditions du CNRS. Disponible en ligne: <https://criminocorpus.org/fr/ref/113/202/>.
- Farcy 1996** Farcy, Jean-Claude. *Deux siècles d'histoire de la Justice en France. 1789-1989. Notices bibliographiques*. Paris, Éditions du CNRS (1996). Disponible en ligne : <https://criminocorpus.org/fr/ref/25/16902/>.
- Farcy et Renneville 2006** Farcy, Jean-Claude, Renneville, Marc (coll.). "Histoire de la peine de mort en France (1789-1981)". *Musée Criminocorpus* (2006). Disponible en ligne: <https://criminocorpus.org/fr/ref/25/17376/> [consulté le 2 mai 2017].
- François 2013** François, Aurore. "Capitaliser les ressources sur l'histoire socio-politique de la justice belge (1795-2005). Le portail jus-his.be". In Clavert, Frédéric, Noiret, Serge (dir.). *L'histoire contemporaine à l'ère numérique/Contemporary History in the Digital Age*. Bruxelles, Peter Lang (2013): 95-105.
- Gimenez et Sanchez 2013** Gimenez, Daniel, Sanchez, Jean-Lucien. "Le camp de la relégation de Saint-Jean-du-Maroni". *Musée Criminocorpus* (2013). Disponible en ligne : <https://criminocorpus.org/fr/ref/25/17295/> [consulté le 2 mai 2017].
- Kanellos 2009** Kanellos, Ioannis. "Les musées virtuels et la question de la lecture: pour une muséologie numérique centrée sur le visiteur". *Revue des interactions humaines médiatisées*. 10-2 (2009). Disponible en ligne : <http://europia.org/RIHM/V10N2/RIHVMV10N2-Kanellos.pdf> [consulté le 5 mai 2017].
- Marty, Rayward et Twidale 2003** Marty, Paul F., Rayward, W. Boyd, Twidale, Michael B. "Museum informatics". *Annual Review of Information Science and Technology*. 37 (2003). DOI: 10.1002/aris.1440370107.
- Mathey 2006** Mathey, Aude. *Le musée virtuel: quel avenir pour la culture numérique?*. Paris, Le Manuscrit (2006).
- Renneville 2005** Renneville, Marc. "L'Histoire des crimes et des peines. À propos de quelques initiatives prises par l'administration pénitentiaire (2001-2004)". *Revue de l'Agenais*. 1 (2005): 557-570.
- Renneville 2007** Renneville, Marc. "Corpus criminologique. Sciences de l'homme, traditions judiciaires et politiques pénales à la fin du XIX^e siècle". In Chemla, Karine (dir.). *Action concertée "Histoire des savoirs" 2003-2007. Recueil de synthèses*. Paris, Éditions du CNRS: 187-196 (2007). Disponible en ligne : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01390342>.
- Renneville 2008** Renneville, Marc. "Criminocorpus, le portail sur l'histoire de la justice, des crimes et des peines". *Revue d'histoire de l'enfance "irrégulière"*. 10 (2008). <http://rhei.revues.org/2978> (DOI: 10.4000/rhei.2978).
- Renneville 2015** "Préface". In Renneville, Marc, Sanchez, Jean-Lucien, Victorien, Sophie. *Musée d'histoire de la justice (catalogue)*. *Criminocorpus*. Paris, École des Gobelins : 5-8 (2015). Disponible en ligne : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01390781>.
- Renneville 2016** Renneville, Marc. "Zoom sur Criminocorpus. Un musée numérique. Trois questions à Marc Renneville.". *Bulletin des bibliothèques de France. Polar*. (2016) : 63-65. Disponible en ligne : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01413089>.

Renneville 2017 Renneville, Marc. "Pourquoi et comment numériser des sources". *Vingtième siècle. Revue d'histoire*. 133 (2017) : 146-150.

Renneville, Sanchez et Victorien 2015 Renneville, Marc, Sanchez, Jean-Lucien, Victorien, Sophie. *Musée d'histoire de la justice (catalogue)*. *Criminocorpus*. Paris, École des Gobelins (2015).

Revue *Revue d'histoire moderne et contemporaine*. Supplément 2011, 4 bis. "Le métier d'historien à l'ère numérique : nouveaux outils, nouvelle épistémologie?". 144 p.

Riopel 2003 Riopel, Marc. "Réflexions sur l'application de l'histoire". *Revue d'histoire de l'Amérique française*. 57, 1 (2003): 5–21. DOI:10.7202/008349ar.

Sanchez 2013 Sanchez, Jean-Lucien. *Bâtir Saint-Jean-du-Maroni. La construction du pénitencier de Saint-Jean-du-Maroni, Guyane française, 1887-1943*. Étude financée par la Direction des affaires culturelles Guyane et commanditée par le service patrimoine de la mairie de Saint-Laurent du Maroni (2013). Disponible en ligne: <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00863109>.

Schweibenz 2004 Schweibenz, Werner. "Le musée virtuel: l'évolution du musée virtuel". *Les nouvelles de l'ICOM*. 3 (2004). Disponible en ligne: http://icom.museum/fileadmin/user_upload/pdf/ICOM_News/2004-3/FRE/p3_2004-3.pdf [consulté le 5 mai 2017].



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial 4.0 International License.